

Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie

DÉCLARATION DES MINISTRES DE LA CONFEMEN SUR LES PRIORITÉS DE L'ÉDUCATION POUR L'AGENDA DE L'APRÈS 9 0 15



Nous, ministres de l'Éducation de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) :

- Saluons l'initiative « l'Éducation avant tout » du Secrétaire général des Nations unies et la mise en place des cadres de consultations mondiales visant à définir les objectifs de l'éducation pour l'après 2015.
- 2 Exprimons notre volonté de faire entendre la voix de la Francophonie sur les défis et les priorités d'une éducation inclusive et de qualité pour tous pour l'après 2015. Ce thème sera d'ailleurs au coeur de notre prochaine session ministérielle à Abidjan, en juillet 2014. Il s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs du Millénaire pour le développement en cours d'élaboration et visant, notamment, à éradiquer l'extrême pauvreté, à rendre la croissance inclusive et davantage créatrice d'emplois décents, à relever les défis liés au développement durable et à mettre en place de nouveaux modes de gouvernance plus efficients.
- Réaffirmons notre attachement aux textes internationaux fondamentaux qui consacrent le droit à l'éducation.
- Réaffirmons que l'État doit assumer son rôle essentiel de régulation et de protection de l'éducation comme bien public favorisant l'égalité, l'équité, la réduction des disparités sociales et la lutte contre la pauvreté.
- Constatons que, malgré les progrès importants réalisés dans l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), des difficultés persistent. Aujourd'hui, les principaux défis à relever sont les suivants :
 - l'accès à l'éducation, la qualité des enseignements, la gouvernance et le pilotage des systèmes éducatifs ;
 - la forte croissance démographique, les diverses crises (économiques, sociales et politiques),
 les conflits armés et les catastrophes naturelles qui ont des répercussions négatives sur le développement de l'éducation;
 - les trop faibles résultats d'apprentissage, l'insuffisance des ressources techniques et financières, les inégalités d'accès dues au genre, à la richesse et à la situation géographique des élèves, les difficultés des groupes marginalisés et vulnérables, des populations nomades et insulaires ainsi que le conservatisme social et religieux.



Engageons nos États à assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous en mettant l'accent sur les quatre priorités suivantes :

6.1 Élargir l'éducation de base obligatoire et gratuite

La première priorité est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation pour tous en élargissant l'éducation de base gratuite, du primaire au premier cycle du secondaire. Dans cette perspective, il est du devoir des acteurs étatiques et non étatiques de faire des efforts significatifs en faveur de l'éducation des filles et de tous les groupes sociaux, dont les populations défavorisées, les enfants affectés par les conflits armés ou les catastrophes naturelles, les enfants handicapés et les élèves en difficulté scolaire.

Une telle éducation de qualité requiert des enseignants qualifiés et valorisés, des personnels de gestion bien formés, des infrastructures, des programmes et des ressources pédagogiques adaptés. Elle appelle également à une lutte accrue contre le décrochage scolaire, et au développement de programmes dédiés à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation dans le cadre scolaire.

6.2 Renforcer l'éducation et la formation tout au long de la vie

En second lieu, l'éducation et la formation tout au long de la vie constituent une solution privilégiée aux défis actuels de la société, notamment à l'insertion des jeunes par l'emploi.

Ce mode d'apprentissage implique une vision systémique et intégrée qui prend en considération les différentes formes d'éducation (formelle, non formelle et informelle) et les divers parcours de formation (préscolaire, formation générale, formation professionnelle et technique...). Cette approche doit également tenir compte des nouveaux enjeux liés aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à l'éducation au développement durable, à la citoyenneté et à la paix.

En ce domaine, nous rappelons que la CONFEMEN a organisé, en septembre 2012, à Ouagadougou, les Assises de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels qui ont donné lieu à des recommandations.



6.3 Garantir un financement pérenne pour l'éducation

Une éducation de qualité pour tous requiert un financement substantiel, accru et innovant. Les pays eux-mêmes doivent développer des initiatives pour mobiliser davantage de ressources endogènes afin d'assurer le développement de leur système éducatif. À ce titre, l'une des recommandations de la 55° Conférence ministérielle de la CONFEMEN (N'Djamena 2012) invite les États à allouer un minimum de 20 % de leur budget, sur leurs ressources propres, à l'éducation. De surcroît, une mobilisation de la communauté internationale et des partenaires techniques et financiers est nécessaire et doit être poursuivie après 2015 pour compléter les efforts internes. Les ressources ainsi mobilisées devront être utilisées de manière efficiente.

6.4 Assurer une bonne gouvernance et renforcer les partenariats

La bonne gouvernance des politiques publiques suppose des principes fondamentaux de transparence et de reddition des comptes. Il convient donc de développer des outils de pilotage et de contrôle des systèmes éducatifs qui visent à évaluer régulièrement la qualité des services éducatifs, comme le programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN (PASEC). Il importe également d'intensifier la recherche afin de mettre en place des systèmes d'informations statistiques fiables et un partage des pratiques innovantes qui favorisent l'amélioration de la qualité et de l'équité des systèmes éducatifs. Enfin, il est important de renforcer le dialogue social et l'implication des acteurs (parents, communauté, organisations de la société civile, secteur privé) dans l'amélioration des systèmes éducatifs, sans oublier le rôle crucial de l'État en tant que garant de la qualité du système éducatif.

- Entendons, sur la base des quatre priorités ci-dessus énoncées, développer des propositions concrètes qui seront finalisées lors de notre prochaine session ministérielle à Abidjan, en juillet 2014 et rappelons l'engagement et le soutien de la CONFEMEN aux politiques éducatives de ses États membres, notamment lors des deux dernières sessions ministérielles (Dakar 2010, N'Djamena 2012).
- Réaffirmons notre volonté de faire de la Francophonie un espace de dialogue et de partage dans la recherche de solutions innovantes, pour que l'école de l'après 2015 réponde aux besoins de tous les enfants, citoyens de demain.

LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA CONFEMEN

Juillet 2013

